

Administrations locales -Dépenses en immobilisations Chiffres réels 2004

Formule A19

Confidentiel une fois rempli
If you prefer this questionnaire in
English, please check

☐

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre 210

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire

Veuillez corriger noms et adresse si nécessaire ci-dessus

Une fois complété, faire une copie pour vos dossiers et retourné l'original dans l'enveloppe de retour incluse.

Unité des institutions publiques Division des opérations et de l'intégration Statistique Canada Ottawa (Ontario) K1A 0T6 Date limite de réception

22 août 2005

Cette enquête est effectuée par la Division des institutions publiques. Elle vise à recueillir des renseignements financiers des administrations locales permettant l'estimation des statistiques financières pour toutes les administrations locales bien avant l'achèvement des rapports statistiques. Les résultats de l'enquête seront agrégés par fonction et sous forme de bilan et seront soumis à plusieurs divisions de Statistique Canada.

Les données résultant de cette enquête sont incluses dans les publications intitulées "Investissements privés et publics au Canada" et "La construction au Canada". Ces publications aident les analystes s'intéressant à l'évaluation du potentiel d'emploi pour le travail, des matériaux et des services pour chaque province et territoire. Les totaux sont publiés de façon à préserver la confidentialité tel que requis par la Loi sur les statistiques.

ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS:

Afin d'éviter tout chevauchement des enquêtes et de foaming des statistiques uniformes, Statistique Canada mène cette enquête aux termes d'accords conjoints conclus en vertre de l'article 11 de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19, pour l'échange de renseignements avec les bureaux de la statistique de Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Cotombie Britannique, pour les répondants de ces différentes provinces, et en vertu de l'article 12 pour le rassemblement conjoint et l'échange de renseignements avec le Ministère du Trésorier provincial de l'Îlle-du-Prince-Édouard, le Ministère des Finances de la Nouvelle-Écosse, le Ministère des Ressources Naturelles de la Nouvelle-Écosse, a Division de l'économie et de la

planification budgétaire de "Alberta Treasury", le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest, le Bureau de la statistique de Nunavut, le Bureau de la statistique du Yukon et Ressources Naturelles Canada.

Ressources Naturelles Canadà.

Statistique Canada conzíu des ententes en vertu de l'article 11 seulement avec les bureaux provinciaux de la statistique qui ont des lois de la statistique semblables à la loi fédérale. Ces bureaux provinciaux ont l'autorité de recueillir cette information et ont des mêmes normes de confidentialité et de pénalités pour divulgation d'information confidentielle que la Loi sur la statistique fédérale. Les ententes avec les agences en vertu de l'article 12 exigent qu'elles gardent toute information confidentielle et qu'elles s'en servent seulement à des fins statistiques et de recherche.

Les accords aux termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique re s'appliquent pas aux répondants qui s'opposent à l'échange de renseignements dans une lettre jointe au questionnaire dûment rempli et adressé au statisticien en chef du Canada.

Les données demandées comprennent les chiffres réels pour 2004.

Les techniques d'estimation nécessitent l'obtention des données de cette année pour chaque administration locale enquêtée. Lorsque les données réelles pour 2004 ne sont pas disponibles, veuillez fournir votre meilleure estimation.

Si vous avez de la difficulté à remplir le questionnaire, téléphonez à l'Unité des institutions publiques, au (613) 951-1063 télécopieur: 1-800-755-5514 (sans frais); courriel: piu/uip@statcan.ca.

Les renseignements demandés COMPRENNENT les données pour les services des eaux et des égouts, mais NON les données pour les transports en commun, les services de gaz, de téléphone et d'électricité, ainsi que les hôpitaux et les écoles.

VOIR LES INSTRUCTIONS À LA PAGE 7

Des tableaux normalisés ou personnalisés des résultats de l'enquête sont disponibles en communiquant avec la coordonnatrice de la diffusion des données et des relations externes de la Division des institutions publiques au (613) 951-0767.

Non de la personne qui remplit cette	Numéro de téléphone:	Date de la déclaration:
dèclaration:		
	Numéro de télécopieur:	
Titre officiel:		2 0 0 5
)	Courrier électronique:	Jour Mois Année

Nous demandons que le montant de la taxe sur les produits et services (TPS/taxe de vente harmonisée (TVH) payé par votre municipalité soit déclaré NET des crédits de taxe et rabais aux pages 4 et 6 du questionnaire. Nous prévoyons que certains répondants ne pourront pas déclarer leurs données de cette facon. Veuillez indiquer ici (cocher une case seulement) comment la TPS/TVH sera déclarée.

façon. Veuillez indiquer ici (cocher une case seulement) comment		
4. TD0/TM/II. III	001	
1. TPS/TVH nette	002	
2. TPS/TVH brute	003	
3. Pas de TPS/TVH		
4. Autre (préciser)	004	

Statistiqu	e Canada
Source	005
Contrôle	
Vérification	
Date	
Entrée	

Réservé à

4-2600-303.2: 2005-02-25 SQC/IPU-210-60353



Statistique Statistics Canada Canada Canadä

SECTION A: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES (sans les réparations et l'entretien)

						Vo	ir les instruction	s à la page 7
			BÂT	IMENTS, TRAVAUX		AINS	RENSEIG	
	-00	IDEC		CHIFFRES	RÉELS 2004	Ι	CONN	
	(insc	DES rire les aisons de age 8)	Actifs neufs (y compris les additions)	Rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation	Actifs usagés	Terrains	Durée de vie utile prévue des actifs neufs colonnes 3 et 4	Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés colonne 5
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
	Code de fonction	Code d'actif		(milliers o	le dollars)		(nombre d'a	nnées)
006		1 1 1	007	008	009	010	011	012
)13			014	015	016	017	018	019
)20			021	022	023	024	025	026
)27		1 1 1	028	029	030	031	032	023
034			035	036	037	038	039	040
041			042	043	044	045	046	Ø47
)48			049	050	051	052	053	054
)55			056	057	058	059	060	061
062			063	064	065	066	067	068
069			070	071	072	073	074	075
76			077	078	079	080	081	082
83			084	085	086	087	088	089
90			091	092	063	094	095	096
97			098	099	100	101	102	103
04			105	106	107	108	109	110
11			112	143	114	115	116	117
18			119	120	121	122	123	124
25			126	127	128	129	130	131
32			1/33	134	135	136	137	138
39			140	141	142	143	144	145
46			147	148	149	150	151	152
53			154	155	156	157	158	159
60			161	162	163	164	165	166
67			168	169	170	171	172	173
ZX I			175	176	177	178	179	180
81			182	183	184	185	186	187
88			189	190	191	192	193	194
95			196	197	198	199	200	201
	ЩЦ	TAL	413	414	415	416		

Page 2 4-2600-303.2

(inscricombinal la page (inscr	ire les isons de	Actifs neufs (y compris les pièces de remplacement importantes) (11) 424 430 436 442 448 454 460 466 472 478 484 490 496 502	### CHIFFRES RÉELS 200 Rénovation, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation (12) (milliers de dollars) 425 431 447 443 449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	Actifs usagés (13) 426 432 438 444 450 456 462 468 474 480 486 499 498	Durée de vie utile prévue des actifs neufs colonnes 11 et 12 (14) (nombre 427 433 439 445 451 457 463 487 493 499	Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés colonne 13 (15) d'années) 428 434 440 446 470 476 482 488 494 500
Code de fonction 3	Code	424 430 436 442 448 454 460 466 472 478 484 490 496 502	(milliers de dollars) 425 431 437 443 449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	426 432 438 444 450 456 462 468 474 480 486 499 498	(nombre 427 433 439 445 451 457 463 487 493 499	(15) d'années) 428 434 440 446 452 458 470 476 482 488 494 500
Code de fonction 3	Code	424 430 436 442 448 454 460 466 472 478 484 490 496 502	(milliers de dollars) 425 431 437 443 449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	426 432 438 444 450 456 462 468 474 480 486 499 498	(nombre 427 433 439 445 451 457 463 487 493 499	d'années) 428 434 440 446 452 458 470 476 482 488 494 500
3		430 436 442 448 454 460 466 472 478 484 490 496 502	431 437 443 449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	432 438 444 450 456 462 468 474 480 486 498	433 439 445 451 457 463 469 475 981 487 493 499	434 440 446 452 458 464 470 476 482 488 494 500
5 1 7 3 9 1 5 1 1 7 3 9 1 7 7 3 9 1 7 7 7 7 7 7 7 7 7		436 442 448 454 460 466 472 478 484 490 496 502	437 443 449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	438 444 450 456 462 468 474 480 486 498	439 445 451 463 469 487 493 499	440 446 452 458 464 470 476 482 488 494 500
1		442 448 454 460 466 472 478 484 490 496 502	443 449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	444 450 456 462 468 474 480 486 492 498	445 451 457 463 463 475 487 493 499	446 452 458 464 470 476 482 488 494 500
7 3 9 1 7 3 9 1 7 1 3 9 1 7 1 3 9 1 7 1 3 9 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1		448 454 460 466 472 478 484 490 496	449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	450 456 462 468 474 480 486 492 498	451 457 463 475 487 487 499	452 458 464 470 476 482 488 494 500
7 3 9 1 7 3 9 1 7 1 3 9 1 7 1 3 9 1 7 1 3 9 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1		448 454 460 466 472 478 484 490 496	449 455 461 467 473 479 485 491 497 503	450 456 462 468 474 480 486 492 498	451 457 463 475 487 487 499	452 458 464 470 476 482 488 494
9		454 460 466 472 478 484 490 496	455 461 467 473 479 485 491 497 503	456 462 468 474 480 486 492 498	457 463 469 475 981 487 493	458 458 470 476 482 488 494 500
9 1 7 3 9 1 7 3 9 1 7 3 9 1 5 1 1 1 7 1 1 7 1 1 7 1 1		460 466 472 478 484 490 496 502	461 467 473 479 485 491 497 503	462 468 474 480 486 498	463 465 485 981 487 493	470 476 482 488 494
5 1 7 3 9 1 7 3 9 1 7 3 9 1 5 1 1 1 7 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1		466 472 478 484 490 496 502	467 473 479 485 491 497 503	468 474 480 486 499 498	469 487 493 499	470 476 482 488 494 500
7 3 9 1 7 3 9 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1		472 478 484 490 496 502	473 479 485 491 497 503	474 480 486 492 498	487 493 499	476 482 488 494 500
7 3 9 1 1 1 1 1 1 1 1 1		478 484 490 496 502	479 485 491 497 503	480 486 492 498	487 493 499	482 488 494 500
3 9 1 1 1 1 1 1 1 1 1		484 490 496 502	485 491 497 503	486	487 493 499	488 494 500
9 1 7 3 9 1 5 1 1 1 1 1 1 1 1		490 496 502	491 497 503	492	493 499	494
5 1 7 3 9 1 5 1 1 1		496	497	498	499	500
3 9 5 1		502	503			
7 3 9 5 1				504	505	506
9 5 1		508	500			
9 15 11 1			1309 (/ ^ \	510	511	512
5 1		514	515	516	517	518
1		520	521	522	523	524
		526	527	528	529	530
		532	533	534	535	536
"	1 1 (5	538	539	540	541	542
3		544	545	546	547	548
9		550	551	552	553	554
5		556	557	558	559	560
		562	563	564	565	566
		568	569	570	571	572
3		574	575	576	577	578
9		580	581	582	583	584
5		586	587	588	589	590
<u> </u> TOT	ΓΔΙ	772	773	774		<u> </u>
		penses importantes	nour le code de "=	tif 0000 vovilla= ==	ópicor el deserve	

4-2600-303.2 Page 3

SECTION B: DÉPENSES NON-CAPITALISÉES POUR LES RÉPARATIONS ET L'ENTRETIEN CHIFFRES RÉELS 2004	DES IMMOBILISATIONS - (instructions, poste 23)
	(milliers de dollars)
Total des réparations et de l'entretien – Bâtiments et travaux de génie	777
Total des réparations et de l'entretien – Machines et matériel	778
3. TOTAL GÉNÉRAL DES RÉPARATIONS ET DE L'ENTRETIEN	779

SECTION C: SUBVENTIONS DE NATURE CAPITALE DES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALES ET DE LEURS ORGANISMES / ENTREPRISES - CHIFFRES RÉELS 2004 (instructions, poste 24)

			(11311 detion3, poste 24)		
	Féd	érale	Provinciales		
	Administration	Organismes / entreprises	Administrations	Organismes / entreprises	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
FONCTIONS:	(milliers	de dollars)	(milliers o	le dollars)	
Administration générale	782	783	784	785	
2. Protection des personnes et de la propriété	786	787	788	789	
3. Transports et communications	790	791	792	793	
4. Environnement (y compris les services d'eau)	794	795	796	797	
5. Santé	798	799	800	(801)	
6. Services sociaux	802	803	804	805	
7. Mise en valeur du territoire: Logement	806	807	808	809	
8. Autres	810	811	812	813	
9. Loisirs et culture	814	815	816	817	
10. Autres (préciser)	818	819	820	821	
11. TOTAL	822	823	824	825	

SECTION D: VENTILATION DES DÉPENSES DE L'ENVIRONNEMENT CHIFFRES RÉELS 2004 (instructions, poste 25)								
		Bâtiments	s, travaux de gé	nie et terrains		Machines et mat	ériel	
Dépenses	Fonction	Total des dépenses de la page 2	Qépenses pour travaux exécutés à son propre compre	pépenses pour travaux exécutés par des entrepreneurs	Total des dépenses de la page 3	Dépenses pour travaux exécutés à son propre compte	Dépenses pour travaux exécutés par des entrepreneurs	
		(1) = (2) + (3)	(2)	(3)	(4) = (5) + (6)	(5)	(6)	
Approvisionnement d'eau	41	1075	076	1077	1078	1079	1080	
Égouts vannes et collecteurs (sans les égouts pluviaux)	42	1087	1082	1083	1084	1085	1086	
Évacuation des ordures ménagères (inclure le recyclage)	43	1087	1088	1089	1090	1091	1092	
4. Autres services d'hygiène du milieu	49	1093	1094	1095	1096	1097	1098	

	SEC	DNS - ructions, poste 26)			
CODE (inscrire les codes de la page 8)			Prix de vente	Coût en capital accumulé	Âge
		(1)	(2)	(3)	(4)
		Code d'actif	(milliers o	le dollars)	(nombre d'années)
/	838 839			840	841
`	842		843	844	845
)	846		847	848	849
/	850		851	852	853
	854		855	856	857
	858		859	860	861
	862		863	864	865
	866		867	868	869
	870 871		872	873	
	874		875	876	877
			TOTAL	918 ◆	

SECTION F: ANALYSE DES RAISONS DE L'ALIÉNATION/VENTE D'IMMOBILISATIONS - CHIFFRES RÉELS 2004 (instructions, poste 27)				
	% du coût en capital accumulé total de la colonne 3 section E			
Fin de la durée de vie utile attendue	921 %			
2. Dégâts ou destruction	922 %			
3. Technologie dépassée	923 %			
4. Non économique en énergie	924 %			
5. Actifs inutiles (surplus)	925 %			
6. Autres (préciser ci-dessous)	926 %			
	♦ 100%			

Page 4 4-2600-303.2

CTION G: ANALYSE DES RAISONS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIO CHIFFRES RÉELS 2004		(instructions, poste 27
	Bâtiments et travaux de génie	Machines et matériel
	% de la somme d colonnes 3 et 4 Section A	
	(1)	(2)
	929	930
. Capacité accrue et/ou nouvelle installation		%
	931	932
. Remplacement et/ou modernisation		%
	933	934
. Lutte et suppression de la pollution		%
And the second s	935	936
. Amélioration au milieu de travail (santé, sécurité, sûreté, etc.)	937	938
. Réduction du coût de l'énergie		%
<u>.</u>	939	940
Autres (préciser)		%
</td <td></td> <td></td>		
) 100	100

SECTION H: ANALYSE DES RAISONS DES CHANGEMENTS AUX PROJETS DES DÉPE CHIFFRES RÉELS 2004	ENSES EN IMM		ONS -	oste 28)
Ne remplir cette partie que si elle contient des changements importants par rapport aux dépenses déclarées, sur le questionnaire vert (enquête sur les chiffres provisoires de 2004).		Bâtiments, travaux de génie et terrains	Mad	chines et tériel
		(1)		(2)
	(C	ocher les ca	ses appi	ropriées)
Abandon (indéfini) des plans	94	13 🔲	944	
Report des plans à des années ultérieures	94	15	946	
3. Réduction de la taille du, ou des, projets prévus	94	17	948	
Accroissement de la taille du, ou des, projets prévus actuellement	94	19	950	
5. Addition de projets aux plans actuels	95	51 🔲	952	
6. Projets en avance sur le calendrier	95	53	954	
7. Projets en retard sur le calendrier	95	55 🔲	956	
Meilleurs renseignements ou procédures de déclaration révisées	95	57	958	
Changements dans l'attribution de subventions de nature capitale	95	59	960	
10. Autres (nréciser)	96	51	962	

4-2600-303.2 Page 5

Commentaires		
		1
	<u> </u>	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

INSTRUCTIONS

- Cette enquête vise à mesurer le montant des nouveaux investissements en immobilisations des administrations locales selon la fonction et le type d'actif.
- Veuillez déclarer les dépenses brutes en immobilisations et les renseignements connexes aux pages 2 et 3 en utilisant pour cela les codes de la page détachable 8. Veuillez également remplir les sections B à J inclusivement aux pages 4, 5 et 6.
- 3. Les dépenses en immobilisations doivent être déclarées selon la comptabilité d'exercice. Un programme qui s'étend sur plus d'une année doit faire l'objet d'une déclaration chaque année, selon le degré d'achèvement au cours de chaque année, sans tenir compte de la date des règlements.
- Taxe sur les produits et services / taxe de vente harmo-nisée Déclarer les dépenses incluant le montant NET de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) payé par votre municipalité. Porter en déduction les crédits de taxe et rabais.
- Les renseignements demandés COMPRENNENT les données pour les services des eaux et des égouts, mais NON les données pour les transports en commun, les services de gaz, de téléphone et d'électricité ainsi que les hôpitaux et les écoles.
- Les données demandées comprennent les chiffres réels détaillés pour 2003. Lorsque les données réelles détaillées pour 2003 ne sont pas disponibles, veuillez fournir votre meilleure estimation.
- Les bâtiments à fins multiples, les actifs à fins multiples ou regroupés doivent être codés selon l'utilisation principale.
- 8. Les transferts, les subventions ou les contributions à coûts partagés en provenance de l'administration fédérale ou des administrations provinciales ou de leurs organismes /entreprises à des fins d'immobilisations doivent être déclarés à la section C page 4, et ne doivent pas être portés en déduction des dépenses déclarées à la section A.
- Les contributions à coûts partagés en provenance d'autres autorités municipales (municipalités, services de conservation, etc.) ne doivent pas être portées en déduction du coût total des projets conjoints. Le coût total de ces projets doit être déclaré par la municipalité responsable. Les contributions à cette fin d'autres municipalités ne doivent pas être considérées comme des dépenses en immobilisations par ces dernières. Les renseignements communiqués de cette façon empêcheront tout double compte des données lorsque les déclarations seront groupées pour donner les totaux provinciaux.
- Les données demandées en **pourcentage** doivent être arrondies au nombre entier le plus proche.

SECTION A: Dépenses en immobilisations et renseigne-ments connexes

- connexes

 11. Dépenses en immobilisations Déclarer les dépenses brutes au titre des bâtiments et des machines et du matériel neufs et usagés, ainsi que pour les travaux de génie et les terrains. Inclure également le coût de la rénovation, du ravalement, du rattrapage, de la remise en état, de la remise à neuf et de la réhabilitation. Inclure les améliorations locatives et les coûts imputés au compte de capital tels que les honoraires d'architectes, d'avocats et d'ingénieurs ainsi que les travaux ef fectués par votre propre main-d'oeuvre et les coûts d'installation des machines et du matériel. Ne pas déduire les recettes au titre de sinistres réglés, ni les allocations pour la mise au rebut ou les reprises. Exclure les dépenses des réparations et de l'entretien, lesquelles devraient être rapportées séparément à la section B.
- la section B. **Bâtiments, travaux de génie et terrains** Déclarer dans la colonne 3, page 2, actifs neufs, le coût total de la construction (à contrat et par vos propres employés) selon le degré d'achèvement au cours de chaque année. Le coût des machines et du matériel qui font partie intégrante du bâtiment (ascenseurs, systèmes de chauffage, systèmes d'incendie, dispositifs de dépollution, systèmes de communication interne, etc.) doivent être déclarés comme faisant partie de ce bâtiment, de même que l'aménagement des terrains, la préparation d'autres sites, les terrains de stationnement connexes, etc. Les machines, le matériel et l'ameublement qui se trouvent dans les bâtiments et qui peuvent être déplacés ou remplacés sans modifier de façon sensible le bâtiment doivent faire l'objet d'une déclaration distincte à la page 3. Figurent également ici tous les coûts de planification et d'études préalables à la construction tels que les honoraires des ingénieurs et des experts-conseils, l'arpentage, l'analyse des sols, etc. et tous les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour installation.

 Déclarer dans les colonnes appropriées, les dépenses au titre

Déclarer dans les colonnes appropriées, les dépenses au titre de la rénovation, du ravalement, du rattrapage, de la remise en état, de la remise à neuf, de la réhabilitation, des actifs usagés et des terrains.

Machines et matériel – Déclarer à la colonne 11, page 3, actifs neufs, le coût total installé de toutes les machines telles que moteurs, génératrices, etc. et le coût à la livraison du matériel mobile tel que les automobiles, les camions, le matériel professionnel et scientifique, les meubles et articles d'ameublement de bureau, qu'ils soient destinés à votre utilisation ou pour fin de location

Les immobilisations asistées par ordinateur sont des immobilisations pouvant être programmées et, jusqu'à un certain point, pouvant s'ajuster aux modifications de leur environnement physique. Ce groupe comprend les robots, les machines-outils à contrôle numérique et le matériel informatisé individuel.

Déclarer dans les colonnes appropriées, les dépenses au titre de la rénovation, du rattrapage, de la remise en état, de la remise à neuf, de la réhabilitation et des actifs usagés.

- 14. Actifs neufs Déclarer les dépenses brutes au titre des actifs neufs construits (y compris les additions) et des machines et du matériel neufs (y compris les pièces de rechange importantes). Déclarer les terrains dans la colonne 6, page 2.
- Rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation Déclarer les dépenses qui augmentent la valeur des actifs existants. Exclure les coûts de réparation et d'entretien (voir poste 23).
- 16. Actifs usagés Déclarer les coûts bruts d'acquisition des immeubles existants et des machines et du matériel usagés. Les achats de biens importés usagés devront être déclarés à la
- 17. **Terrains** Déclarer les coûts bruts d'acquisition et inclure les frais connexes (honoraires d'avocats, arpentage, etc.).
- 18. Durée de vie utile prévue des actifs neufs Déclarer le nombre d'années d'utilisation prévues pour les immobilisations neuves au moment de l'acquisition. Si des actifs semblables ont des durées de vie utile différentes, veuillez les inscrire sur des lignes séparées ou fournir une moyenne pondérée.
- 19. Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés Déclarer le nombre d'années de vie utile prévues pour les immobilisations usagées au moment de l'acquisition. Si des actifs usagés sem-blables ont des durées de vie différentes, veuillez les inscrire sur des lignes distinctes ou fournir une moyenne pondérée.
- 20. Codes de fonction et d'actif Voir les listes et les exemples à la page 8. Ces identifiants permettront à Statistique Canada de publier les résultats agrégés de l'enquête à la fois selon le type de service fourni et le type d'immobilisation acquis.
- 21. Le coût des actifs acquis pour le même programme fonctionnel et dans un groupe de codes des actifs particuliers peut être combiné lors de la déclaration (exemple: le coût total de trois camions à incendie doit être déclaré une fois et codé 236005).
- 22. Si vous avez besoin de lignes supplémentaires pour une section, veuillez photocopier la page vierge appropriée, la remplir et l'annexer au questionnaire.

SECTION B: Dépenses non-capitalisées pour les réparations et l'entretien

et l'entretien

23. Déclarer les dépenses brutes non-capitalisées pour la réparation de construction non-résidentielle, d'autres constructions et pour les machines et le matériel. Veuillez inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main-d'oeuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés. Les dépenses d'entretien pour la construction non-résidentielle ainsi que pour tout autre construction peut comprendre le nettoyage, le déneigement, l'épandage de sel et de sable tandis que pour les machines et le matériel les dépenses peuvent être pour les vidanges d'huile et les lubrifications exigées par certains véhicules et machines. Cette question représente les dépenses non-capitalisées contrairement aux dépenses capitalisées (rénovation, ravalement, rattrapage, remise en état, remise à neuf et réhabilitation) inclus aux pages 2 et 3.

SECTION C: Subventions de nature capitale

24. Déclarer par fonction les sommes reçues et attendues en provenance des administrations fédérale et provinciales et de leurs organismes et entreprises pour contribuer au financement des dépenses en immobilisations pendant la période de déclaration. Ne pas inclure le montant de la taxe sur les produits et services (TPS) / taxe de vente harmonisée (TVH) remboursé à votre municipalité (voir poste 4).

SECTION D: Ventilation des dépenses de l'environnement

SECTION D: Ventilation des dépenses de l'environnement

25. Dans cette section, veuillez ventiler les dépenses de l'environnement selon les travaux réalisés par les entrepreneurs et ceux exécutés par vos employés. Aux colonnes 1 et 4, le total des dépenses pour chaque programme fonctionnel doit être égal à la somme des données déclarées pour le programme fonctionnel correspondant à la page 2 pour les bâtiments, travaux de génie et terrains et à la page 3 pour les machines et matériel. Aux colonnes 2 et 5, les dépenses pour les travaux exécutés par vos employés comprennent la valeur de tous les matériaux et de tout l'équipement fournis gratuitement aux entrepreneurs, tous les honoraires d'architectes, d'ingénieurs et de conseils et ceux versés pour d'autres services similaires. Aux colonnes 3 et 6, les dépenses pour les travaux réalisés par les entrepreneurs comprennent les sommes versées en vertu de contrats ou l'équivalent, y compris les retenues de garantie. Les traitements et salaires pour les travaux exécutés par vos employés ou par des entrepreneurs correspondent aux gains bruts avant les retenues, comme l'impôt sur le revenu; ils incluent les primes d'encouragement et les payes de vacances, mais excluent les avantages sociaux.

SECTION E: Aliénation et vente d'immobilisations

SECTION E: Aliénation et vente d'immobilisations

26. Si vous avez aliéné ou vendu des actifs semblables avec des durées de vie différentes, vous pouvez inscrire un prix de vente combiné à la colonne 2, un coût en capital accumulé combiné à la colonne 3 et un âge moyen pondéré calculé à la colonne 4. Le coût en capital accumulé d'un actif est le coût original plus toutes les dépenses en capital connexes subséquentes. Déclarer les échanges ici. Note: les codes de fonction ne sont pas nécessaires pour répondre à cette section.

SECTIONS F, G et H: Analyse des raisons

- 27. Si vos aliénations/ventes d'immobilisations (section F) ou si vos dépenses en immobilisations (section G) ont été faites pour diverses raisons, elles doivent être calculées au prorata de chaque raison en cause. Si cela n'est pas possible, il faut indiquer la raison la plus importante.
- 28. Le but de la section H est d'indiquer la, ou les, raisons des variations principales dans les dépenses déclarées, ce qui réduira par conséquent la possibilité d'autres demandes de renseigne-

4-2600-303.2 Page 7

CODES DES FONCTIONS (Colonnes 1 et 9 section A)

PROGRAMME FONCTIONNEL	CODE
Administration générale Services de police Services d'incendie Autres services de protection Routes (y compris les égouts pluviaux) Déneigement Stationnement Autres transports	12 22 23 29 31 32 33 39

PROGRAMME FONCTIONNEL	CODE
Approvisionnement d'eau	41
Egouts vannes et collecteurs (sans les égouts pluviaux) Évacuation des ordures ménagères	42
(inclure le recyclage)	43
Autres services d'hygiène du milieu	49
Santé publique	50
Bien-être social	60
Parcs industriels et commissions	71

PROGRAMME FONCTIONNEL	CODE
Aménagement communautaire	72
Logement	73
Autres services de mise en valeur	
du territoire	79
Loisirs	81
Culture	82
Autres services de loisirs et de culture	89
Autres services	90

CODES DES ACTIFS (Colonnes 2 et 10 section A et colonne 1 sec

BÂTIMENTS								
Immeubles administratifs à bureaux								
et municipaux	1013							
Laboratoires, centres de recherche								
et de développement	1004							
Postes de police	1013							
Centres de détention, prisons, palais								
de justice	1209							
Casernes de pompiers	1211							
Garages pour ambulances Entrepôts	1008 1006							
Garages pour entretien, ateliers,	1000							
installations d'entreposage du matériel	1008							
Entrepôts de sel et de sable	1006							
Garages de stationnement municipaux	1017							
Hangars d'aviation	1010							
Centres de santé, cliniques et autres								
installations de soins de santé,								
sans la construction résidentielle	1204							
Foyers pour personnes âgées,	4005							
maisons de repos	1205							
Garderies Constructions résidentielles	1206 0003							
Installations touristiques	1299							
Centres de congrès	1014							
Marchés	1014							
Complexes sportifs, stades intérieurs,	1010							
arénas, piscines intérieures, centres								
de sport et autres immeubles								
récréatifs communautaires	1019							
Bibliothèques	1207							
Musées	1210							
Centres pour les sciences	1215							
Archives publiques	1216 1208							
Sites historiques Théâtres, établissements pour les	1208							
arts d'interprétation	1018							
Centres culturels	1023							
Autres immeubles	1999							

TRAVAUX DE GÉNIE - fin	CODE
Égouts sanitaires et pluviaux, canalisations, fossés et égouts latéraux Lagunes Lutte et suppression de la pollution Installations d'élimination des ordures ménagères (y compris les dépotoirs et incinérateurs) Installations de loisirs extérieurs telles que parcs, stades ouverts, terrains de golf, piscines et courts de tennis Parcs zoologiques	2602 2602 1005 1213
Cimetières Autres bâtiments de génie	4999 4999
TERRAIN	CODE

TERRAIN	CODE
Banques de terrain et rénovation urbaine Parcs industriels Conservation Autres terrains	0001 0001 0001 0001
MA CHINES ET MATÉRIEL	CODE

Camions et autres véhicules automobiles	
(excluant les camions hors route, voir la catégorie 6010) conçus pour le transport	
de marchandises	6001
Automobiles	6003
Remorques et semi-remorques pour le	6004
transport de marchandises Véhicules automobiles d'usage spécial autres	6004
que pour le transport de personnes ou de	
marchandises; ex., camions à incendie,	
balayeuses de chemin, camions-grues, souffleuses, surfaceuses, élévateurs	
à nacelle montés sur camion	6005
Aéronefs (excluant les satellites, voir la	
catégorie 6099)	6007
Navires, bateaux et bâtiments flottants Autres véhicules automobiles et véhicules	6008
à propulsion non mécaniques; ex., camions	
hors route, véhicules tout-terrain, motoneiges,	
motocyclettes, bicyclettes	6010
Autre matériel de transport; ex., autobus, fourgonnettes pour le transport d'au moins	
10 personnes, moteurs, pneus et carosseries	
de véhicules automobiles, équipement	
de signalisation pour véhicules automobiles Centrifugeuses, matériel pour la filtration ou	6099
l'épuration des liquides et des gaz; ex.,	
machines et matériel pour la filtration et l'épu-	
ration des eaux usées et des eaux d'égout (matériel de transformation/assisté par	
ordinateur)	7102
Machines-outils et accessoires (matériel	
de transformation/assisté par ordinateur)	7108
Matériel pour le triage, le criblage, la sépara- tion, le lavage, le broyage, le concassage, le	
mélange ou le malaxage des matières	
minérales sous forme solide; ex., machines	
pour le mélange de matières minérales à l'asphalte (matériel de transformation/assisté	
par ordinateur)	7109
Autre matériel de transformation; ex.,	
distributeurs automatiques de marchandises (assisté par ordinateur)	7199
Centrifugeuses, matériel pour la filtration ou	7 199
l'épuration des liquides et des gaz; ex.,	
machines et matériel pour la filtration et l'épuration des eaux usées et des eaux d'égout	
(matériel de transformation/classique)	7202
Machines-outils et accessoires (matériel de	
transformation/classique)	7208

ction D)										
	MACHINES ET MATÉRIEL - fin	CODE								
	Matériel pour le triage, le criblage, la séparation, le lavage, le broyage, le concassage, le mélange ou le malaxage des matières miné-									
	rales sous forme solide; ex., machines pour le mélange de matières minérales à l'asphalte (matériel de transformation/classique) Autre matériel de transformation; ex.,	7209								
	distributeurs automatiques de marchandises (classique)	7299								
	Ordinateurs et matériel connexe (excluant les logiciels achetés séparément) Logiciels	8001 8002								
	Matériel de bureau (excluant les télécopieurs, voir la catégorie 8107) Mobilier de bureau	8003 8004								
	Autres meubles, lampes et appareils d'éclairage; ex., mobilier d'auditorium, de théâtre, de cafétéria et mobilier pour les loisirs	8005								
	Appareils de commutation téléphonique (assistés par ordinateur)	8106								
	Téléphones et matériel connexe; ex., télécopieurs, téléphones cellulaires, modems, répondeurs (assistés par ordinateur)	8107								
	Appareils de radiodiffusion et de télédiffusion (assistés par ordinateur) Appareils récepteurs de télévision et de radio	8108								
	(combinés ou non, dans un même boîtier, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son); ex., récepteurs radio portatifs, écrans vidéo (assistés par ordinateur)	8109								
	Autre matériel de communication (assisté par ordinateur)	8199								
	Appareils de communication téléphonique (classique)	8206								
	Téléphones et matériel connexe; ex., répondeurs téléphoniques (classiques) Appareils de radiodiffusion et de télédiffusion	8207								
	(classiques) Appareils récepteurs de télévision et de radio (combinés ou non, dans un même boîtier, à un	8208								
	appareil d'enregistrement ou de reproduction du son); ex., récepteurs radio portatifs, écrans vidéo (classiques)	8209								
	Autre matériel de communication (classique) Pompes, compresseurs d'air et ventilateurs Matériel pour le conditionnement de l'air (excluant les conditionneurs d'air portatifs.	8299 9002								
	voir la catégorie 9099), la réfrigération et la congélation	9003								
	Fours industriels ou de laboratoire, brûleurs et matériel connexe; ex., incinérateurs Matériel pour le tirage, le levage, la manu-	9004								
	tention, le chargement ou le déchargement - assisté par ordinateur Matériel pour le tirage, le levage, la manuten-	9106								
	tion, le chargement ou le déchargement - classique Chariots à fourche et chariots d'entrepôt	9206 9007								
	Matériel pour le déplacement, le nivellement, l'excavation, le compactage, l'extraction ou le forage de la terre, des minéraux, des minerais ou de la neige (sauf les tracteurs à chenilles									
	et les autres tracteurs, voir la catégorie 9099) Moteurs électriques et génératrices Outils à main	9008 9009 9014								
	Autre matériel et outillage; ex., réservoirs de stockage, tracteurs destinés à l'agriculture et à l'entretien du gazon, conditionneurs d'air portatifs, matériel électrique pour le contrôle de la circulation,matériel pour la photographie, extincteurs, tuyaux d'incendie, compteurs	3014								
	de gaz, compteurs d'eau, compteurs d'électricité, instruments de laboratoire,									

balances, chaudières de chauffage central

EXEMPLES

- ① Une caserne de pompiers a été construite en 2004 au coût de \$350,000 avec une durée de vie utile prévue de 35 ans.
 ② En 2004, un immeuble à bureaux existant/utilisé a été acheté au coût de \$225,000 et \$75,000 ont été dépensés en rénovations. On prévoit que l'immeuble servira pendant une période estimée de 30 ans comme centre administratif à des fins d'administration générale.

3 Deux terrains prévus pour développement futur comme parc industriel ont été achetés en 2003 au coût total de \$200,000.

	SECTION A: DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET RENSEIGNEMENTS CONNEXES (sans les réparations et l'entretien) BÂTIMENTS. TRAVAUX DE GÉNIE ET TERRAINS													
									E	BÂTIMENTS, TRAVA				
	CODES (inscrire les combinaisons de la page 8)									CHIFFRI	RENSEIGNEMENTS CONNEXES			
							(inscrire les combinaisons				Actifs usagés	Terrains	Durée de vie utile prévue des actifs neufs colonnes 3 et 4	Durée de vie utile restante prévue des actifs usagés colonne 5
	(1) (2) Code de Code fonction d'actif								(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
										(millie	rs de dollars)		(nombre o	l'années)
① [006	2 3	1	1	2	1		1	⁰⁰⁷ 350	008	009	010	⁰¹¹ 35	012
2	013	1 2	1	ij	0	1		3	014	015 75	⁰¹⁶ 225	017	⁰¹⁸ 30	⁰¹⁹ 30
3	020	7 1)	0	0		1	021	022	023	024 200	025	026

9099